

L'enquête américaine qui déconcerte Berne

COMMERCE En vue de lui imposer de nouveaux droits de douane, Washington se penche sur les mesures mises en œuvre par la Suisse contre l'importation de marchandises issues du travail forcé. Ce sont surtout les liens sino-helvétiques qui semblent visés

FRÉDÉRIC KOLLER

Il y a quelques jours, Donald Trump a remis la pression sur la Suisse. «Ils sont brillants parce qu'ils ne nous paient presque rien. Maintenant, ils paient un tout petit peu. Ils devraient payer davantage», déclarait-il à la chaîne de télévision CNBC. Dans l'esprit du président des Etats-Unis, la Suisse profiterait de l'ouverture du marché américain pour s'enrichir en créant un déséquilibre commercial. Pour rétablir l'équilibre, il recourt aux taxes douanières. Fixées à 39% le 1er août 2025, elles étaient ramenées à 15% en décembre dernier dans le cadre d'un accord commercial qui doit encore être finalisé. C'était avant que la Cour suprême des Etats-Unis juge illégaux les tarifs imposés par la Maison-Blanche. Celle-ci a réagi en actionnant une loi sur le commerce qui pourrait justifier l'imposition d'une taxe d'importation de 10% à l'encontre de 60 pays. Dont la Suisse, qui fait l'objet d'une fixation particulière de la Maison-Blanche.

Le 14 avril dernier, la secrétaire d'Etat à l'Economie Helene Budliger Artieda a ainsi transmis deux courriers à son homologue du Département du commerce américain Jennifer Thomson dont *Le Temps* a obtenu copie. De quoi s'agit-il? Les 11 et 12 mars, les Etats-Unis avaient ouvert deux enquêtes visant la Suisse en vertu de la section 301 de la loi américaine sur le commerce (Trade Act) pour «pratiques commerciales déloyales ou discriminatoires». La première porte sur des «surcapacités de production industrielle présumées et leurs causes», comme le communiquait le Conseil fédéral le 1er avril. La seconde sur «l'absence ou la mise en œuvre jugée insuffisante de mesures visant à empêcher l'importation de marchandises issues du travail forcé». Le Seco balaie ces deux reproches.

Pas de législation en Suisse

Dans une première lettre de réponse de quatre pages, Helene Budliger Artieda appelle les Etats-Unis à renoncer à des «tarifs additionnels» au nom d'une supposée surcapacité industrielle suisse du fait d'une «assistance injustifiée» à ses entreprises. Le déficit commercial ne suffit pas à refléter les nombreux avantages de la relation bilatérale pour les emplois et la richesse des Etats-Unis, argue la négociatrice suisse. Un discours bien rodé, répété depuis une année par le Conseil fédéral. La seconde lettre, de cinq pages, est plus inhabituelle. Bien que la Suisse ne dispose pas d'une législation spécifique qui interdise l'importation de produits issus du travail forcé, indique Helene Budliger Artieda, Berne respecte toutes les législations internationales en la matière. «Il n'existe aucune preuve que des biens importés des Etats-Unis soient mis en concurrence avec des



Guy Parmelin et Donald Trump un peu avant une réunion bilatérale au World Economic Forum, le 21 janvier dernier. (DAVOS/LAURENT GILLIERON/KEYSTONE)

biens contenant des intrants dérivés du travail forcé, écrit la secrétaire d'Etat. De même, la Suisse n'a connaissance d'aucune preuve qu'une chaîne d'approvisionnement impliquant la Suisse serait utilisée pour écouler des biens incorporant de tels intrants à destination du marché américain ou pour fausser les conditions de concurrence.» Interpellé, le Seco confirme n'avoir reçu à ce jour aucun élément de preuve de la part des Etats-Unis permettant de soutenir une telle accusation. L'enquête américaine court jusqu'à mi-août (150 jours).

A priori, la position de la Suisse semble solide en termes de droit et de mesures pour limiter le problème. Dans la pratique, explique toutefois un porte-parole du Seco, «l'administration fédérale ne dispose pas des moyens et des possibilités nécessaires pour contrôler les conditions de production de chaque produit importé et de ses différents composants». Berne mise ainsi d'abord sur le droit privé, «combiné à l'engagement multilatéral de la Suisse et à la promotion de conditions de travail décentes via les projets de coopération au développement», pour lutter efficacement contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Levier privilégié

Il y a là une faille pour Washington. Dans l'administration américaine, la notion de travail forcé est un levier utilisé prioritaire-

ment contre la Chine, son principal concurrent. En 2021, les Etats-Unis ont passé une loi interdisant l'importation de produits issus du travail forcé ciblant spécifiquement le Xinjiang (Uyghur Forced Labor Pre-

«L'administration fédérale ne dispose pas [...] des possibilités nécessaires pour contrôler les conditions de production de chaque produit importé»

UN PORTE-PAROLE DU SECO

vention Act). En novembre 2024, le Conseil européen a à son tour adopté un règlement visant à «interdire les produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union». Là encore, la Chine était visée. En 2021, l'UE avait déjà sanctionné quatre responsables de la région autonome du Xinjiang en raison de violations de droits de l'homme, dont l'usage du travail forcé. Des accusations relayées en 2022 par un rapport du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, vivement critiqué par Pékin. Des sanctions que la Suisse a pour sa part refusé de reprendre à son compte. Tout comme Berne refuse de suivre les sanctions européennes contre la Russie lorsqu'elles ciblent spécifiquement des entités chinoises. Une posture qui permet à Berne de préserver sa neutralité aux yeux de Pékin.

On ignore pourquoi Donald Trump pointe régulièrement la Suisse du doigt. Par contre l'on sait qu'il s'en prend spécifiquement aux pays qui cherchent à développer leur commerce avec la Chine. Lors du dernier Forum

avancée» à l'occasion de son 4e round. La prochaine séance est prévue en Chine cet été. Parmi les objets de discussion, il y a les «standards de travail» qui comprennent l'interdiction du travail forcé sur la base des règles de l'Organisation internationale du travail. «Nous sommes le seul pays à entretenir avec la Chine un dialogue bilatéral de haut niveau sur le travail, organisé selon une composition tripartite, au cours duquel ces sujets sont abordés», précise le Seco. Cet accord de libre-échange avec Pékin pourrait-il devenir un objet de litige entre Berne et Washington? Interpellé, le Seco indique que l'accord existant ainsi que sa mise à jour «n'ont été évoqués par les Etats-Unis ni lors des négociations bilatérales avec la Suisse, ni en lien avec celles-ci». «A ce stade, aucun élément concret ne permet d'indiquer que cette question se pose», renchérit Rudolf Minsch, chef économiste et membre de la direction d'Economiesuisse qui soutient la modernisation en cours de cet accord. Pour le directeur de la Chambre de commerce Suisse-Etats-Unis, Rahul Sahgal, ce «n'est pas un grand sujet dans les discussions» sans donner d'autres précisions. Le conseiller national (PLR/VD) Laurent Wehrli, qui préside l'intergroupe parlementaire Suisse-Chine, indique pour sa part ne pas en avoir entendu parler non plus. Mais, ajoute-t-il, «avec les Américains, actuellement, tout est possible!»

«Tout est possible!»

Un traité de libre-échange avec Pékin, la Suisse en a déjà un et se prévaut même depuis dix ans d'être l'unique pays du continent européen à avoir scellé un tel accord. Or, elle est justement en train de le renégocier. Le 4 mars, le Seco communiquait que les discussions en vue de l'«optimiser» étaient dans une «phase

Qu'en dit-on du côté des Etats-Unis? Son ambassade à Berne renvoie aux services du Département du commerce à Washington. Ces derniers n'ont pas répondu aux questions du *Temps*. Au-delà du possible problème que la modernisation de ce traité de libre-échange pourrait susciter avec les Etats-Unis, certains officiels suisses s'interrogent sur la nécessité d'aboutir. Si le texte final devait être refusé en cas de référendum, ce serait alors un «complet désastre» pour les relations bilatérales avec Pékin. Tout dépendra de la prise de position du parlement. Nul doute que l'argument d'un différend avec l'administration américaine à ce propos pourrait être utilisé par ses adversaires.

Cet accord de libre-échange avec Pékin pourrait-il devenir un objet de litige entre Berne et Washington?

En 2022, dans un document intitulé «Naviguer en eaux troubles – trois options pour la Suisse dans ses relations avec la Chine», Avenir Suisse mettait en garde contre les risques pour l'économie suisse de tensions croissantes entre ses deuxième et troisième partenaires commerciaux et la nécessité, le cas échéant, de s'inscrire dans un camp, occidental en l'occurrence. Le think tank n'avait toutefois pas prévu le revirement des Etats-Unis contre l'Europe et la Suisse à coups de taxes.

Ecueil des sanctions

Lors de sa rencontre avec six chefs d'entreprises suisses à la Maison-Blanche, en novembre dernier, Donald Trump aurait indiqué qu'il attendait de la Suisse qu'elle se soumette aux règles américaines en matière de contrôle des exportations et la reprise des sanctions américaines visant Pékin, selon des fuites dans la presse allemande non confirmées par les intéressés. «Si cette crise (avec Washington) peut au moins permettre de revoir notre position envers la Chine, c'est bon à prendre», réagissait alors Lisa Mazzone, la présidente des Vert-e-s, un parti critique envers l'accord de libre-échange avec Pékin en raison notamment de la répression au Xinjiang. Jusqu'ici, les négociations commerciales parallèles avec Washington et Pékin restent officiellement déconnectées. La capacité de la Suisse à s'assurer l'accès des principaux marchés mondiaux en évitant l'écueil des sanctions politiques pourrait toutefois être mise sous pression ces prochains mois. ■